

Répertoire de cours

LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP

Syndicat canadien de
la fonction publique 

2021



Le triangle qui compose le logo de la formation représente la base solide sur laquelle nous voulons bâtir notre action syndicale. Sa forme, légèrement incurvée, fait référence aux méthodes de formation des adultes. C'est un mouvement qui implique la participation de tous et de toutes. Le dégradé de couleur illustre la transformation que cela suscite dans nos actions syndicales.

Produit par le Service de la formation du
**Syndicat canadien de la fonction publique
au Québec** (SCFP au Québec)

Dernière mise à jour: décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP, UNE TRADITION AU COEUR DE NOTRE VIE SYNDICALE	5
DEUX CONCEPTS DE COURS OFFERTS PAR LE SCFP.....	6
Les cours au programme.....	6
Les cours hors programme.....	6
COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF	7
La déléguée et le délégué syndical	8
Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux.....	9
Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux	10
Leadership	11
Procédures d'assemblée.....	12
Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics.....	13
Le rôle des secrétaires archivistes	14
Communication et prise de parole dans nos syndicats	15
Le harcèlement psychologique : prévention et indemnisation	16
Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation – JURIDICTION FÉDÉRALE.....	17
S'outiller pour la résolution de conflits.....	18
L'action politique : un outil d'action syndicale.....	19
Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation	20
Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)	21
Droits de la personne	22
COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS.....	23
La négociation collective.....	24
Préparation à un conflit.....	25
Appui aux négociations	26
Le dossier du grief.....	27
Introduction à la santé et sécurité du travail.....	28
Le travail syndical en prévention	29
Enquête d'accident.....	30
Réclamation à la CNESST.....	31
Contestation à la CNESST	32
Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance.....	33
Les droits parentaux.....	34
L'administration et la négociation de nos régimes de retraite	35
Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux	36
COURS AUX MEMBRES	37
Mon syndicat.....	38
Prendre en main sa retraite.....	39

LES JOURNÉES THÉMATIQUES.....	41
L'assignation temporaire et la réadaptation	42
L'obligation d'accommodement en milieu de travail	43
Le travail des membres de comités	44
LES ATELIERS SYNDICAUX	45
Le rôle des personnes déléguées syndicales	46
Introduction à la santé et sécurité du travail – volet prévention.....	47
GUIDE À L'INTENTION DES DIRIGEANTES ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS EN FORMATION ET LA DÉTERMINATION DES PRIORITÉS.....	48

LA FORMATION SYNDICALE AU SCFP, UNE TRADITION AU COEUR DE NOTRE VIE SYNDICALE

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) vous présente le répertoire des cours offerts à tous ses membres au Québec. Avec plus de 119 300 membres au Québec, le SCFP est présent partout. Il regroupe des travailleuses et des travailleurs dans plusieurs domaines des secteurs public, parapublic et privé.

- Affaires sociales;
- Communications ;
- Éducation;
- Énergie;
- Municipal;
- Secteur mixte (ex. : compagnies d'assurances, groupes sociaux, etc.);
- Sociétés d'État et organismes publics québécois;
- Transport aérien;
- Transport terrestre;
- Universitaire;
- Transport maritime.

Rappelons que, depuis sa fondation en 1963, le SCFP-Québec s'est toujours préoccupé de la formation de ses membres. Dans la seconde moitié des années 70, le SCFP-Québec procédait à un changement majeur de ses façons de faire la formation à ses membres en confiant à ses militants et militantes la grande responsabilité de transmettre les valeurs de partage et de solidarité qui caractérisent notre mouvement.

Cette formule a été développée par la FTQ, appuyée par ses syndicats affiliés. Le SCFP-Québec a été un des principaux artisans de cette nouvelle approche de la formation. Depuis lors, la **formation syndicale** telle qu'elle est dispensée aujourd'hui **est un trait caractéristique du SCFP-Québec**.

Cette démocratisation de la formation syndicale a porté ses fruits. La formation est au cœur des revendications du SCFP-Québec. La formation est un agent de transformation des milieux de travail. La formation nomme les problèmes des membres, formule leurs espoirs et donne un sens à l'action syndicale. La formation rend les dirigeantes et les dirigeants plus confiants dans l'accomplissement de leurs tâches syndicales et leur donne des outils pour défendre leurs membres et négocier.

La formation a contribué à l'essor du SCFP, au développement de son expertise dans plusieurs

domaines des relations de travail, aux droits de la personne, à la condition féminine, à l'organisation du travail, aux luttes contre la privatisation et la sous-traitance, à la santé-sécurité et à la mobilisation des membres en général.

La formation, un outil pour nous aider à comprendre les nouveaux enjeux

La formation offerte par le SCFP-Québec est flexible et s'adapte aux nouvelles problématiques vécues par les membres. Elle aide à comprendre les nouvelles stratégies des employeurs, à élaborer des plans d'action face aux menaces de privatisation, aux réorganisations du travail, à comprendre les nouvelles lois, à développer de nouvelles habiletés, à assumer les différentes responsabilités syndicales de façon compétente et efficace. La formation syndicale occupe tous les terrains où les militantes et militants doivent prendre leur place.

La formation syndicale ou les moyens de s'organiser dans nos propres rangs

Participer à une session de formation syndicale au SCFP-Québec, c'est vivre une expérience de solidarité entre personnes qui partagent les mêmes problèmes et les mêmes aspirations. L'échange entre les participantes et participants devient ainsi une source d'apprentissage et suscite chez eux le goût de l'action.

Suivre une formation au SCFP-Québec, c'est d'abord et avant tout apprendre à vivre une vie syndicale inspirée par l'action collective de ses membres. C'est trouver ensemble des moyens pour résoudre les problèmes vécus dans les sections locales en faisant appel au maximum de membres possible. C'est apprendre à se doter d'un fonctionnement syndical qui fait appel à la même énergie que celle déployée lors de la fondation d'un syndicat, d'une grève ou de moyens de pression.

Cette façon d'envisager la vie syndicale s'exprime par un énoncé de politique du SCFP qui s'intitule « S'organiser dans nos propres rangs ». La formation syndicale au SCFP est un outil privilégié pour réaliser concrètement cet énoncé de politique et atteindre l'objectif de s'organiser dans nos propres rangs.

Des sections locales autonomes, actives et dynamiques se doivent de réfléchir à leur fonctionnement interne et n'hésitent pas à s'outiller pour y parvenir. C'est pourquoi les déléguées et délégués réunis en congrès ont adopté une résolution invitant les sections locales à effectuer leur « bilan de santé », incluant la nécessité de préparer un plan annuel de formation.

L'outil est offert, utilisons-le.

Deux concepts de cours offerts par le SCFP

Les cours au programme

Annuellement, le Service de la formation contacte les bureaux régionaux pour s'enquérir des besoins identifiés par les sections locales, puis élabore un programme adapté aux besoins exprimés. Ce sont les cours que l'on retrouve dans le programme de formation. Dans ce sens, il s'agit donc d'acheminer vos demandes au secrétariat des différents bureaux régionaux du SCFP. Ce programme est posté aux présidentes et présidents des sections locales au début de chaque année. Vous pouvez également le consulter sur le site WEB du SCFP au Québec (<http://www.scfp.qc.ca>).

Les cours hors programme (disponibles sur demande)

Ce sont des cours organisés spécifiquement pour les officiers ou les membres d'une section locale. Seuls les cours dont la formule exige qu'ils soient donnés hors programme peuvent être demandés. Il s'agit des cours suivants :

- Prendre en main sa retraite
- RREGOP
- Mon syndicat
- Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux
- Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux
- Préparation à un conflit
- Appui aux négociations

Des frais de 25\$ par participant sont exigés pour les formations hors programme.

On s'inscrit

L'inscription

Le formulaire d'inscription est disponible à la dernière page du programme de formation syndicale. Vous pouvez également vous en procurer dans tous nos bureaux régionaux.

La façon de vous inscrire consiste à faire parvenir votre formulaire d'inscription au bureau régional où est offerte la formation qui vous intéresse (voir la liste à la fin du présent répertoire). Votre formulaire d'inscription doit être acheminé par la poste, par télécopieur ou par courriel. Vous pouvez communiquer avec le bureau régional pour connaître l'adresse de courriel. *L'inscription en ligne est privilégiée.*

***L'inscription en ligne**

Lors de l'inscription, advenant que le cours soit complet vous pouvez décider de vous inscrire sur la liste d'attente. S'il y avait une annulation, vous serez contacté. Si un nombre suffisant de participants inscrits sur la liste d'attente peut constituer un groupe, il est possible que le Service de la formation ouvre une nouvelle session.

Vous pouvez vous inscrire en ligne. Il suffit d'accéder au site du SCFP au Québec (<http://www.scfp.qc.ca>) et cliquer sur le carré **FORMATION Inscription**.

L'horaire

L'horaire régulier est de 9 h à 17 h, à moins d'avis contraire.

L'endroit

Lorsque nous aurons suffisamment d'inscriptions pour constituer un groupe, nous confirmerons la tenue de la session en détaillant les coordonnées ainsi que l'heure de la formation, et ce, au plus tard 2 semaines avant la tenue de cette formation.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

- La déléguée et le délégué syndical
- Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux
- Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux
- Leadership
- Procédures d'assemblée
- Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics
- Le rôle des secrétaires archivistes
- Communication et prise de parole dans nos syndicats
- Le harcèlement psychologique : prévention et indemnisation
- Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation – FÉDÉRAL
- S'outiller pour la résolution de conflits
- L'action politique : un outil d'action syndicale
- Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation
- RREGOP
- Droits de la personne

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

La déléguée et le délégué syndical

Quelle que soit notre fonction à l'intérieur de la section locale, nous sommes d'abord et avant tout des personnes représentant des membres donc, qui ont été déléguées par elles et par eux pour les représenter dans leur section locale. Nous devenons ainsi porteurs et porteuses des valeurs syndicales que nous devons transmettre.

Le rôle de la déléguée et du délégué syndical a changé tout au long de ces années. Les milieux sont plus diversifiés, composés dans plusieurs cas de personnes ayant des origines diverses et de gens plus informés dû à l'accès plus facile à l'information. Nos employeurs ont aussi transformé leur manière de faire. Ils utilisent des moyens de communication plus sophistiqués pour rejoindre directement nos membres. Ces nouvelles stratégies patronales mettent parfois en compétition chez nos membres leur sentiment d'appartenance face à l'entreprise et le sentiment d'appartenance face à leur syndicat.

Mais la base de votre action repose sur votre crédibilité et votre capacité à rassembler votre monde autour d'objectifs communs.

C'est autour de toutes ces questions d'actualité sociale et syndicale que nous allons échanger ensemble. Et c'est au gré du travail quotidien de représentation et de défense de nos membres que vous allez construire avec eux et avec elles un syndicat local fort et solidaire qui s'appuie sur les valeurs de justice, d'intégrité et de démocratie.

Contenu et objectifs du cours

- La vision :
 - le rôle et les fonctions de la déléguée et du délégué.
- Animation de la vie syndicale :
 - développer des liens;
 - intervenir en respectant les nouvelles réalités;
 - accueillir les nouveaux membres;
 - mobiliser et rassembler autour d'une même chose.
- Contexte syndical :
 - structure syndicale et rapport de force notre syndicat et nos affiliations.
- Stratégies d'analyse du milieu :
 - connaître son milieu.
- Stratégies des relations de travail :
 - les griefs;
 - l'enquête;
 - les rencontres patronales;
 - la rédaction.
- Le transfert dans l'action :
 - un cadre de travail.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants nouvellement élus. Aux déléguées et délégués syndicaux. Aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Le rôle des dirigeantes et dirigeants syndicaux

Une section locale a besoin d'une équipe de dirigeantes et dirigeants solidaires, efficaces et près de ses membres. C'est pourquoi il est nécessaire de faire le point régulièrement sur notre fonctionnement interne, nos priorités et nos besoins afin d'être le plus proche possible de nos membres. Cela nécessite des modes de fonctionnement adéquats qui correspondent à la réalité de notre section locale ou de notre secteur, que l'on soit nouvellement élu ou en renouvellement de mandat.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre les différentes fonctions de chacun des membres de l'exécutif et voir ce que l'on peut améliorer.
- Comprendre les modes de fonctionnement inhérents à une prise de décision éclairée ; voir les conditions qui prévalent à l'atteinte d'un consensus.
- Voir quels liens on entretient avec les membres, les déléguées et les délégués, les membres de comités et l'assemblée générale, et discuter des moyens pour améliorer ces relations privilégiées.
- Comprendre l'importance de notre syndicat, de nos affiliations et l'importance d'y participer.
- Apprendre à élaborer un plan d'action.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- À tous les membres d'un même comité exécutif.

Nous recommandons à l'ensemble de l'exécutif, dès leur élection ou à chaque renouvellement de mandat, de faire la demande pour cette formation.

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux

Cette nouvelle session est offerte la fin de semaine afin de combler les besoins des sections locales qui ne participent pas à nos formations, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers et/ou de banque de libérations syndicales permettant aux dirigeantes et dirigeants de se libérer de leur travail pour participer à nos sessions de formation.

Cette formation a été conçue dans le but de permettre aux dirigeantes et dirigeants des sections locales ayant moins de 100 membres de faire un survol des connaissances de base nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, et leur apporter des outils les aidant à assumer efficacement leurs tâches et responsabilités.

Contenu et objectifs du cours

- Connaître et comprendre les principaux aspects légaux régissant la section locale.
- S'approprier et mettre en application les pratiques et obligations dictées par les statuts et les valeurs du SCFP en matière de gestion des finances de la section locale.
- Connaître nos instances, réfléchir sur le fonctionnement de sa section locale et s'approprier des outils pour améliorer la vie syndicale et mieux représenter nos membres.
- Acquérir une meilleure connaissance du processus de négociation collective et des moyens d'obtenir l'appui de nos membres.
- Se préparer pour rencontrer l'employeur, faire une bonne enquête et comprendre les règles de base en matière de griefs.
- Connaître nos principaux droits en matière de santé et sécurité du travail et savoir comment défendre les membres victimes d'un accident du travail.

Durée du cours

Un total de 2 jours répartis selon vos besoins.

À qui s'adresse ce cours

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales de moins de 100 membres.

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Leadership

Nous entendons de plus en plus parler de l'importance du leadership dans nos organisations, qu'elles soient politiques, sociales ou syndicales. Dans notre milieu, plusieurs prônent un leadership rassembleur, ouvert sur le monde et capable de tenir compte des réalités actuelles. Un leadership permettant d'augmenter l'efficacité de nos actions syndicales et de gagner nos batailles.

Cette formation se veut une réflexion partagée sur le leadership en tenant compte de l'expérience de chacun et chacune. Nous souhaitons dégager avec vous une vision commune du leadership syndical, réfléchir sur les styles de leadership en lien avec les valeurs syndicales et reconnaître les conditions et habiletés nécessaires au développement d'un leadership syndical.

Contenu et objectifs du cours

- Définition des différents types de leadership et compréhension de leurs impacts sur le groupe.
- Être capable d'analyser ce qui influence le groupe et/ou d'identifier d'où provient le leadership.
- Développer son leadership.
- S'approprier un processus pour prendre des décisions collectives pertinentes et cohérentes.
- Identifier les contextes et les conditions qui favorisent la mobilisation.
- Identifier des leaders, leur vision et la cohérence avec leurs actions.
- Identifier des actions qui permettent de concrétiser notre vision.
- Développer sa capacité à analyser son milieu.
- Identification des valeurs inhérentes à la vision syndicale.
- Identification des compétences nécessaires à un leadership syndical.
- Identification des compétences à développer pour exercer son leadership.

Durée du cours

3 jours.

À qui s'adresse ce cours

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Procédures d'assemblée

Pour être efficace, une assemblée délibérante doit tenir compte de certaines règles de fonctionnement sans lesquelles la section locale ne peut évoluer. Il va sans dire que ces règles sont souples et doivent s'adapter à notre réalité locale. Elles ne doivent pas nous nuire plus que nous aider, mais bien faire en sorte que les débats se déroulent de façon démocratique.

Contenu et objectifs du cours

- Apprendre la mécanique de fonctionnement de nos assemblées délibérantes (assemblée générale, congrès, colloques, etc.).
- Apprendre à structurer nos interventions et à apprivoiser le micro.
- Apprendre à présider une assemblée.
- Apprendre à maîtriser les types de propositions et leur ordre de priorité.
- Apprendre le déroulement d'un vote, d'une élection, bref, tout ce qui entoure la tenue d'une assemblée.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants des sections locales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics

Il est important de bien connaître les tâches spécifiques rattachées à la fonction de secrétaire-trésorière et secrétaire-trésorier et à celles des syndics si l'on veut répondre aux attentes des membres qui nous ont élus. L'argent qui nous provient des cotisations syndicales est l'argent des membres. C'est un bien collectif qu'il faut administrer dans le meilleur intérêt de la section locale et en conformité avec toutes les lois qui régissent notre fonctionnement.

La tâche des syndics est également primordiale au sein d'une section locale. Ces personnes doivent, pour bien effectuer leurs tâches, connaître également celles des trésoriers et trésorières. C'est pourquoi nous leur recommandons de suivre la même formation.

Contenu et objectifs du cours

- Ce cours vise à cerner le rôle précis des secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers au sein du comité exécutif et à donner des méthodes de travail concernant la gestion financière de la section locale.
- On y parle de cotisations syndicales, de statuts, de prévisions et d'équilibre budgétaires et de méthodes de vérification.
- Le rôle des syndics est également expliqué et pratiqué.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers, et aux syndics.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Le rôle des secrétaires archivistes

Ce cours vise à cerner le rôle précis des secrétaires archivistes au sein du comité exécutif et à donner des outils de travail aux responsables de comités. Les archives sont la mémoire du syndicat. Les méthodes de conservation et de classement des dossiers sont donc très importantes. Un bon système de classement permet également à la relève de mieux comprendre le fonctionnement interne du syndicat. Se donner des méthodes de travail éprouvées est aussi essentiel au bon fonctionnement de la section locale.

Contenu et objectifs du cours

- Apprendre à rédiger un procès-verbal et un rapport.
- Organiser et convoquer des réunions.
- Mettre à jour et répondre à la correspondance.
- Voir à l'organisation physique d'un bureau syndical et à la constitution d'archives syndicales.
- Apprendre à lire et comprendre les statuts.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux secrétaires archivistes. Aux responsables de comités.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Communication et prise de parole dans nos syndicats

Les règles qui régissent la communication orale sont essentielles à maîtriser dans l'exercice des fonctions syndicales. Souvent, on se prive de prendre la parole en assemblée, par gêne ou par manque de pratique. Ce cours se veut un antidote au stress ressenti en public, en donnant des stratégies de prise de la parole basées sur les forces des personnes. La pédagogie de cours est axée sur des pratiques de communication. Apprendre en faisant, telle est la devise de ce cours.

Contenu et objectifs du cours

- Apprendre les principes sous-jacents à une bonne communication.
- Pratiquer des mises en situation de communication orale en étant filmé.
- Apprendre à s'évaluer objectivement en se regardant et s'écouter à partir de la bande-vidéo.
- Évaluer ces pratiques de communication en tenant compte des commentaires du groupe.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux militantes et militants pour qui une bonne maîtrise de la communication orale est importante dans l'exercice de leurs fonctions syndicales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Le harcèlement psychologique : prévention et indemnisation

Le cours de base "Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation" vise à équiper les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions pertinentes de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation du harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle.

En plus de définir le harcèlement psychologique pour en identifier la présence en milieu de travail, les participants et les participantes seront en mesure de se donner un cadre d'intervention systématique et de support, pour les personnes présumées victimes de harcèlement psychologique, de développer une démarche syndicale de résolution des cas de harcèlement psychologique, de s'approprier une méthode d'enquête efficace et de constituer un dossier complet dans le cas où le dossier se judiciairise.

Contenu et objectifs du cours

- Cerner les différentes définitions de harcèlement.
- Se sensibiliser aux conséquences du harcèlement psychologique.
- Comprendre la nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004 et connaître quels en sont les obligations et les recours.
- Dégager les lignes de conduite syndicales en matière de harcèlement psychologique et bien comprendre notre rôle.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales. Aux membres de comités qui auront à intervenir dans ce dossier. Aux déléguées et délégués syndicaux qui auront à agir au niveau de la prévention.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation – JURIDICTION FÉDÉRALE

Ce cours vise à outiller les responsables locales et les responsables locaux afin qu'ils connaissent les dispositions réglementaires pertinentes du Code canadien du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en matière de prévention et d'indemnisation de la violence en milieu de travail à titre de lésion professionnelle.

En plus de développer une démarche syndicale de résolution des cas de violence en milieu de travail, le cours permet de s'approprier une méthode d'enquête efficace pour ces dossiers particuliers.

Contenu et objectifs du cours

L'objectif de cette formation est principalement de transmettre aux participants et participantes l'information et les outils nécessaires pour faire respecter les exigences de la partie II du Code canadien du travail en matière de prévention de la violence et les autres règlements applicables. Il sera notamment question de présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du Code canadien du travail et dans la partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. Il sera aussi question de :

- Connaître les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'accident.
- D'aider les membres à comprendre en quoi consistent les droits et les obligations des travailleuses et des travailleurs, des comités locaux et du syndicat.
- De développer nos aptitudes à faire de bonnes enquêtes.
- Comprendre la procédure à suivre en cas de plainte ainsi que les mesures de protection à la disposition de nos membres.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales. Aux membres de comités qui auront à intervenir dans ce dossier. Aux déléguées et délégués syndicaux qui auront à agir au niveau de la prévention.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

S'outiller pour la résolution de conflits

Les conflits sont déterminants dans une organisation. Ils peuvent tout aussi bien faire obstacle au développement que le favoriser ; tout dépend de la capacité pour les leaders d'être en mesure d'identifier ces conflits et surtout se donner les moyens nécessaires pour agir sur ces conflits.

Le défi de cette formation est de favoriser les rapports humains et sociaux dans nos organisations, en lien avec nos valeurs fondamentales de solidarité, de coopération et de rapports égaux.

Ce cours ne traite pas de harcèlement psychologique et sexuel.

Contenu et objectifs du cours

- L'objectif général de cette session est de s'outiller sur une approche favorisant l'expression des conflits.
- Les attitudes nécessaires à l'écoute active.
- Prendre conscience de notre style de gestion de conflits.
- La médiation
- Prévenir les conflits.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux personnes siégeant à l'exécutif ou aux membres de comités qui doivent intervenir pour résoudre des conflits.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

L'action politique : un outil d'action syndicale

L'action politique est un volet important du militantisme syndical. Par leur action politique, les militantes et les militants syndicaux ont rendu possible la création d'un filet social protégeant l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec. Leur action a également permis une répartition plus équitable de la richesse engendrée par notre force de travail collective.

Action syndicale et action politique sont indissociables, car elles se renforcent mutuellement. Le droit d'être syndiqué, les conditions permettant d'y arriver, ainsi que le droit à la libre négociation sont les résultats directs de nos actions politiques. Il est donc essentiel que l'ensemble de nos militantes et militants prennent conscience que le maintien et la bonification de nos conditions de travail et de notre qualité de vie passent par une implication dans l'action politique.

Ce cours a pour but d'outiller les personnes impliquées dans nos structures syndicales afin qu'elles puissent réaliser l'omniprésence du politique dans nos milieux de travail, ainsi que dans notre quotidien, afin qu'elles puissent défendre et faire la promotion d'un projet de société qui respectent nos valeurs syndicales.

Contenu et objectifs du cours

- Se familiariser avec notre environnement politique.
- Développer un esprit critique face aux choix politiques que nous faisons.
- Comprendre le rôle de la politique dans nos vies de syndicalistes, tant au quotidien, qu'au travail.
- Comprendre l'interaction entre la politique et nos valeurs syndicales.
- Mettre en valeur un projet de société qui correspond à nos valeurs syndicales pour le défendre et en faire la promotion.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- À tous les membres impliqués dans la structure syndicale et à tous les militantes et militants de nos sections locales.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation

Même si les médias sociaux sont omniprésents dans notre quotidien, cela ne signifie pas que la plupart d'entre nous en maîtrisent les subtilités ou leur utilité dans le monde syndical. De plus, certains de nos membres ont parfois encore des réserves face à ces moyens de communication. Pourtant, bien compris, ces moyens leur permettent de s'informer, d'échanger et de partager entre eux et avec leur structure syndicale. Leur facilité d'accès permet également une diffusion rapide de l'information.

Le mouvement syndical a donc tout intérêt à utiliser les médias sociaux pour porter son message, rejoindre ses membres, introduire des débats, mobiliser ses militants et militantes et faire une place nouvelle à la démocratie. Il est donc de notre responsabilité de les utiliser en faisant circuler une information syndicale de qualité, accessible et mobilisatrice. Ce cours permet aux participants et participantes d'acquérir des outils supplémentaires afin d'animer davantage la vie syndicale de leur section locale. Il permet également de mieux comprendre les médias sociaux afin de pouvoir en faire une utilisation optimale et responsable.

Contenu et objectifs du cours

- Identifier les enjeux, les avantages et les risques entourant les médias sociaux dans les organisations syndicales.
- Comprendre les règles de rédaction efficace et de communication propres aux médias sociaux.
- Identifier les pratiques mobilisatrices sur les médias sociaux.
- À partir d'exemples tirés de la jurisprudence, se sensibiliser aux impacts et conséquences possibles de l'utilisation des médias sociaux pour nos membres.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux personnes responsables de l'information dans leur section locale, aux dirigeantes et dirigeants syndicaux, aux déléguées et délégués syndicaux et aux membres de comités.

ATTENTION !

Il est recommandé d'avoir avec vous un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent lors de la formation.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)

Les questions liées à la retraite sont d'une grande importance pour nos membres. C'est pourquoi les dirigeantes et dirigeants syndicaux doivent être en mesure d'y répondre adéquatement. Cette formation permet aux participantes et participants de comprendre les particularités du RREGOP et d'acquérir les connaissances nécessaires pour informer correctement les membres à propos de leur régime de retraite.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre la mécanique du RREGOP, en termes de participation, de cotisation et d'exonération.
- Apprendre à calculer la rente de retraite avec ou sans réduction.
- Comprendre les critères d'admissibilité à la retraite.
- Se familiariser avec la coordination du RREGOP au Régime de rentes du Québec.
- Démystifier le rachat de service.
- Définir l'effet de certaines situations sur le RREGOP, telles qu'un congé sabbatique à traitement différé, un départ progressif à la retraite, le partage du patrimoine familial, etc.
- Etc.

Durée du cours

Une journée

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants syndicaux. Aux membres de comités ayant à informer et répondre aux questions des membres au sujet du RREGOP.

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Droits de la personne

Quels sont les droits de la personne? Que recouvre la notion de droit à l'égalité? Que peut-on faire pour corriger une atteinte au droit à l'égalité de l'un de nos membres? Quels sont les critères qui donnent ouverture à une plainte de discrimination?

Pour représenter adéquatement nos membres et les informer en matière de droits de la personne, il faut d'abord et avant tout comprendre ce sujet parfois complexe et délicat. D'autant plus que notre méconnaissance est trop souvent à l'origine des perceptions que nous entretenons à l'égard de ces droits et de leurs limites.

Ce cours permet aux dirigeantes et dirigeants syndicaux de s'outiller en matière de droits de la personne afin de pouvoir défendre, informer et sensibiliser leurs membres quant à leurs droits et responsabilités en cette matière.

Contenu et objectifs du cours

- Identifier les sources législatives à l'origine des droits de la personne.
- Comprendre les notions d'égalité, d'équité et de discrimination.
- Se familiariser avec les différentes formes de discrimination.
- Se sensibiliser à la réalité de certains groupes susceptibles de vivre de la discrimination et aux conséquences que leur imposent ces inégalités.
- Comprendre les notions d'obligation d'accommodement et de contrainte excessive, ainsi que leurs critères d'application.
- Maîtriser les règles d'une bonne enquête en matière de discrimination et de violation des droits de la personne.
- Comprendre le rôle que les syndicats doivent jouer pour faire respecter et défendre les droits de leurs membres en matière d'égalité.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants syndicaux, aux déléguées et délégués syndicaux et aux membres de comités ayant un rôle à jouer en matière de défense, d'information et de sensibilisation aux droits de la personne.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

- La négociation collective
- Préparation à un conflit
- Appui aux négociations
- Le dossier du grief
- Introduction à la santé et sécurité du travail
- Le travail syndical en prévention
- Enquête d'accident
- Réclamation à la CNESST
- Contestation à la CNESST
- Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance
- Les droits parentaux
- L'administration et la négociation de nos régimes de retraite
- Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux **(FEMMES SEULEMENT)**

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

La négociation collective

Bien se préparer comme équipe de négociation est une chose importante si nous voulons atteindre nos objectifs. Prévoir les stratégies possibles utilisées par l'employeur, apprendre à travailler ensemble et à développer une cohésion syndicale, se donner les moyens pour bien communiquer avec ses membres est une garantie de réussite.

Contenu et objectifs du cours

- Voir les modes de consultation de nos membres en vue de préparer le contenu du projet de convention collective.
- Analyser le cadre légal qui régit notre convention collective.
- Procéder à l'analyse du contenu d'une convention collective.
- Faire plusieurs pratiques de négociation par des jeux de rôle en vue de maîtriser les techniques inhérentes à la négociation et pour les comportements à adopter à la table de négociation.
- Comprendre les conditions de réussite d'une bonne stratégie de négociation.
- Se sensibiliser au travail d'équipe et à l'importance du consensus.
- Se doter de moyens pour procéder à une analyse serrée de notre rapport de force.
- Prévoir toutes les facettes reliées à la préparation d'une grève.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- À tous les membres d'un même comité de négociation. Nous vous recommandons d'inscrire au même cours l'ensemble du comité afin d'en profiter au maximum. À tous les membres de comités qui ont à rencontrer l'employeur.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Préparation à un conflit

Au cours du processus de négociation, il arrive parfois que le recours à la grève soit l'ultime moyen qui nous permette de conclure une convention collective satisfaisante. L'employeur peut également décréter un lock-out afin de faire pression sur les personnes salariées. Lorsqu'une telle situation se produit, il faut savoir s'organiser pour atteindre un rapport de force efficace. Le but de ce cours est d'outiller les personnes responsables de la négociation et/ou de la mobilisation afin qu'elles puissent faire d'un conflit une occasion de gains durant la négociation.

Ce cours doit obligatoirement être suivi afin de pouvoir obtenir des indemnités de la Caisse nationale de grève.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre le cadre législatif qui s'applique à notre conflit.
- Comprendre quelles sont nos obligations en matière de services essentiels (juridiction provinciale) ou celles relatives au maintien des activités nécessaires (juridiction fédérale).
- Analyser notre rapport de force en vue du conflit à venir.
- Faire un survol des règlements de la Caisse nationale de grève.
- Comprendre les différents formulaires devant être présentés pour obtenir des indemnités de grèves.
- Prendre connaissance des 4 aspects essentiels pour qu'un conflit soit efficace.
- Faire un survol des situations problématiques les plus fréquentes lors d'un conflit afin de savoir comment y réagir.

Durée du cours

Une journée.

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales, aux membres de comités de négociation et de mobilisation, accompagnés de leur conseillère ou conseiller syndical.

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal. Il peut être donné en juridiction provinciale ou fédérale.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Appui aux négociations

Avoir gain de cause en négociation implique un travail de l'ensemble de la structure syndicale. Le comité de négociation ne peut, à lui seul, atteindre tous les objectifs fixés par les membres. Il doit compter sur l'aide de tous les membres impliqués dans la section locale afin de bâtir un bon rapport de force. Chacune et chacun, déléguée et délégué de département, membre de comités, dirigeantes et dirigeants syndicaux ont un rôle spécifique à jouer afin que la solidarité se traduise dans une convention collective.

Contenu et objectifs du cours

- Passer en revue les modes de consultation des membres en période de prénégociation.
- Étudier le cadre légal qui régit notre négociation collective.
- Comprendre le travail du comité de négociation et l'importance de l'appuyer.
- Analyser notre rapport de force local et/ou sectoriel.
- Souligner l'importance de l'information en période de négociation et voir comment chacune des instances peut favoriser des actions solidaires.
- Dégager l'importance du consensus et de la solidarité syndicale en période de négociation.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- À tous les membres impliqués dans la structure syndicale (déléguée et délégué syndical, membres de comités, dirigeantes et dirigeants).

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Le dossier du grief

Défendre nos membres d'une façon compétente fait partie de nos responsabilités syndicales. Constituer un dossier complet sur chacun des cas soumis par nos membres nous aide à mettre toutes les chances de notre côté. Un bon dossier fait souvent la différence entre gagner et perdre un arbitrage. Il s'avère une aide précieuse à notre conseillère ou conseiller syndical qui plaidera le cas devant l'arbitre.

Contenu et objectifs du cours

- Réviser la notion de grief et procéder à une analyse de la vérification de nos droits.
- Apprendre à constituer un dossier d'enquête en tenant compte des trois éléments suivants : les documents pertinents, les faits et les témoins.
- Maîtriser les modes d'interrogatoire des témoins.
- Résumer le cadre général de l'arbitrage.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux membres de comités de griefs, aux agentes et agents de griefs, aux dirigeantes et dirigeants impliqués au niveau des griefs.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « **La déléguée et le délégué syndical** ».

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Introduction à la santé et sécurité du travail

Ce cours prend comme point de départ la perception de nos membres à l'égard de leur santé et sécurité au travail, parce que travailler sans danger devrait être la règle dans nos milieux de travail. Cependant, tout nous prouve que beaucoup reste à faire dans ce domaine et que nos acquis restent toujours à défendre. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Contenu et objectifs du cours

- Se sensibiliser à l'existence des atteintes à notre intégrité physique et psychologique qui prévalent dans nos milieux de travail.
- Dégager les responsabilités et les causes des lésions.
- Se renseigner sur nos principaux droits en matière de santé et sécurité du travail.
- Prendre conscience de l'importance de notre action syndicale quotidienne qui doit inspirer toutes nos démarches.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat.
Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Le travail syndical en prévention

Les causes des problèmes se situent, en général, au niveau de l'organisation du travail, des lieux et des équipements. Et, là-dessus, les employeurs tiennent mordicus à conserver leur pouvoir, ce qui dans bien des cas signifie en faire le moins possible. À la FTQ tout comme au SFCP, nous voulons plutôt aller à la source des problèmes. C'est pourquoi, en plus d'examiner de façon précise le fonctionnement du comité paritaire, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

Contenu et objectifs du cours

- Se rappeler d'où l'on vient.
- Comprendre le travail d'un comité paritaire de santé-sécurité.
- Connaître le travail du représentant à la prévention.
- Se familiariser avec le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.
- Développer une stratégie d'action efficace.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « **Introduction à la santé et sécurité du travail** ».

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Enquête d'accident

La bonne volonté n'est pas suffisante pour défendre nos membres. Une enquête approfondie sur les accidents et les problèmes de santé est aussi importante qu'une enquête de griefs. En effet, pour améliorer nos conditions de travail en matière de santé et sécurité, nous devons savoir de quoi nous parlons. Bien cerner le problème pour trouver la solution adéquate est une démarche essentielle.

Contenu et objectifs du cours

- Apprendre à détecter les faits pertinents reliés à l'accident.
- Apprendre à interroger les témoins dans une perspective syndicale.
- Apprendre à faire les bonnes recommandations pour éliminer le danger suite aux conclusions de l'enquête.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux membres de comités de santé et sécurité. Aux dirigeantes et dirigeants impliqués au niveau des enquêtes d'accidents.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « **Introduction à la santé et sécurité du travail** ».

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Réclamation à la CNESST

La défense des accidentées et des accidentés du travail constitue une partie importante de notre travail syndical.

Afin de remplir cette fonction syndicale de façon compétente, ce cours fait suite au cours de base en santé-sécurité. Il s'adresse aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail. Le cours vise à outiller les membres de ces comités appelés à soumettre des réclamations à la CNESST.

Contenu et objectifs du cours

- Faire un portrait des droits et des recours en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.
- Apprendre à comprendre et à bien remplir les différents formulaires.
- Faire un survol des délais, des recours et de la façon de les appliquer.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail.

Préalable

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi le cours « **Introduction à la santé et sécurité du travail** ».

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Contestation à la CNESST

Préparer un dossier solide et complet est un atout important pour mieux défendre les membres victimes de lésions professionnelles aux diverses instances d'appel de la CNESST.

Contenu et objectifs du cours

- S'assurer du respect des délais de réclamation.
- S'assurer du respect des délais de contestation d'une décision de la CNESST.
- Aider à remplir les formulaires liés à la contestation (contestation, mandat, procuration, etc.).
- Établir les éléments nécessaires au succès de la réclamation, et en recueillir la preuve.
- Faire les représentations auprès de l'employeur.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail.

Préalables

Pour s'inscrire à ce cours, il faut obligatoirement avoir suivi les cours « **Introduction à la santé et sécurité du travail** » et « **Réclamation à la CNESST** ».

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance

La sous-traitance et la commercialisation des services publics sont des problèmes qui préoccupent tous nos membres. Non seulement menacent-elles nos emplois, la survie de nos syndicats, mais elles compromettent, en plus, la qualité des services rendus à la population. Il est impératif d'élaborer des stratégies syndicales pour lutter contre ces « sévices » publics.

Contenu et objectifs du cours

- Définir la sous-traitance ; la présenter comme une facette de la commercialisation des services publics.
- Analyser le phénomène de la sous-traitance sous toutes ses formes, entre autres les PPP (Partenariat public privé).
- Maîtriser des arguments pour contrer la sous-traitance dans le milieu de travail.
- Apprendre les règles de fonctionnement d'un comité anti-sous-traitance.
- Assimiler la démarche d'enquête du SCFP en matière de sous-traitance.
- Se familiariser avec les outils qui appuient la démarche d'enquête.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux membres de comités anti-sous-traitance. Aux membres de comités engagés dans la lutte contre la sous-traitance.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

Les droits parentaux

Les participantes et les participants seront en mesure de décrire les types de prestations et de congés auxquels les travailleuses et les travailleurs ont droit en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ou autre régime législatif s'y rattachant, afin d'accompagner leurs membres à travers le processus de demande de prestations et d'être outillés à la négociation des droits parentaux dans la convention collective.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre les besoins des travailleurs et travailleuses dans la perspective des devoirs familiaux.
- Situer le nouveau régime d'assurance parentale dans la perspective des droits de la personne.
- Comprendre le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).
- Connaître ses applications.
- Réfléchir sur les points à négocier dans nos conventions collectives.
- Réfléchir sur la conciliation travail/femme et sur les ajustements à faire pour y arriver.

Durée du cours

Deux jours

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants syndicaux. Aux membres des comités qui devront comprendre et informer les membres à ce sujet.

COURS À L'INTENTION DES MEMBRES DE COMITÉS

L'administration et la négociation de nos régimes de retraite

Les régimes de retraite sont parmi les avantages sociaux les plus importants de nos conditions de travail. La conjoncture économique ainsi que les attaques répétées contre nos régimes mettent en péril l'avenir de ceux-ci et la sécurité financière de nos membres à la retraite.

Cette session s'adresse aux personnes qui négocient les régimes de retraite et aux membres des comités de retraite. Elle vise à outiller les participants et les participantes afin de mieux comprendre l'organisation financière et législative des régimes et leur permettre de faire face aux enjeux en matière de retraite.

La formation a aussi pour but de développer des liens entre les membres des comités de retraite et l'organisation syndicale pour une meilleure action concertée dans l'intérêt de nos membres.

Contenu et objectifs du cours

- Apprendre à connaître les régimes publics au Canada et leur rôle : la Pension de sécurité de vieillesse (PSV), le Régime des rentes du Québec (RRQ), le Supplément de revenu garanti (SRG).
- Connaître les différences entre les régimes à prestations déterminées et les régimes à cotisations déterminées. Les dispositions applicables à ces deux régimes, à savoir : les conditions avec ou sans réduction, le montant de la rente en fonction de l'âge, l'indexation, etc. Le financement d'un régime de retraite, l'évaluation actuarielle. Le droit à l'information.
- La responsabilité fiduciaire du comité de retraite : administrer le régime de retraite dans l'intérêt des membres.

Durée du cours

Trois jours

À qui s'adresse ce cours

- À tous les membres qui négocient ou qui sont membres d'un comité de négociation ou d'un comité de retraite.

COURS À L'INTENTION DES FEMMES MEMBRES DE COMITÉS

Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux

Ce cours de base en SST vise notamment à révéler les multiples aspects du travail des femmes afin qu'elles puissent prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de travail.

En plus d'approfondir quelques aspects SST afin de mieux sensibiliser leurs milieux de travail aux divers problèmes vécus par les femmes, le cours aide à développer l'argumentation de ces dernières pour que la structure syndicale intègre mieux la santé et la sécurité des travailleuses.

Contenu et objectifs du cours

- Révéler les multiples aspects du travail
- Approfondir quelques aspects de la santé et de la sécurité des femmes
- Amener les participantes à s'impliquer syndicalement et à développer leur argumentation
- Souligner l'importance de traiter de la question des genres dans les questions de santé et sécurité du travail

Durée du cours

2 jours

À qui s'adresse ce cours

- Ce cours s'adresse seulement aux femmes membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail et aussi à toute femme impliquée dans son syndicat.

COURS AUX MEMBRES

- Mon syndicat
- Prendre en main sa retraite

COURS AUX MEMBRES

Mon syndicat

Nous sommes d'abord des membres d'une section locale, même si nous y exerçons une fonction électorale. Sans les membres, un syndicat n'existe pas, rien n'est possible. L'implication est donc primordiale. Il arrive cependant que nous ne voyions pas, par manque d'information, l'importance de l'engagement dans la vie syndicale. C'est à nous de découvrir ce rôle essentiel. C'est pourquoi nous recommandons à tous les membres du SCFP au Québec de suivre cette session d'initiation à la vie syndicale.

Contenu et objectifs du cours

- Se sensibiliser aux problèmes vécus dans le milieu de travail et découvrir qu'il s'agit de problèmes communs à tous les membres de la section locale.
- Découvrir les solutions à ces mêmes problèmes et qui gravitent autour de trois pôles :
 - la négociation d'une convention collective;
 - l'application de la convention collective (griefs);
 - le bon fonctionnement d'une section locale.
- Comprendre le fonctionnement de notre syndicat, le SCFP, et de nos différentes affiliations (FTQ, conseils régionaux, CTC, CSI).
- Faire en sorte que le syndicat ne soit pas seulement perçu comme étant l'affaire des autres, mais devienne « Mon syndicat ».

Durée du cours

Une moyenne de quatre heures.

À qui s'adresse ce cours

- À tous les membres d'une même section locale.

Ce cours s'organise à l'échelle d'une même section locale. On recommande aux comités exécutifs qui organisent un tel cours de le faire précéder d'une rencontre informelle (lunch, souper) afin de joindre l'utile à l'agréable.

Au moins une dirigeante ou un dirigeant devra être présent à la session afin de pouvoir répondre aux questions qui concernent la régie interne du syndicat local et assurer le meilleur des suivis à ce cours.

Ce cours s'organise en tout temps, selon les disponibilités des membres, les soirs pour les travailleurs et les travailleuses de jour, et vice-versa.

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

COURS AUX MEMBRES

Prendre en main sa retraite

De plus en plus, on parle de préparation à la retraite. Nos conventions collectives reflètent ainsi nos préoccupations pour une retraite à un âge moins avancé et comportent des conditions plus bénéfiques pour la prise de la retraite.

La retraite est le passage de la vie de travail à une vie où le travail rémunéré n'a plus sa place première. L'organisation du temps s'en trouve donc bouleversée ainsi que nos relations interpersonnelles. Nos sources de revenus sont modifiées et de nouvelles priorités se profilent. Il est donc important de prévoir les changements apportés par la vie de retraite et s'y ajuster en conséquence. Le syndicat peut nous aider dans cette démarche.

Contenu et objectifs du cours

- Se confronter à sa vision personnelle de la retraite.
- Explorer les choses que l'on peut faire pour améliorer sa santé.
- Passer en revue les aspects financiers et juridiques reliés à la retraite (régimes de retraite publics et privés, testaments, etc.).
- Apprendre à s'ajuster aux changements inévitables engendrés par la vie de retraite au niveau des relations interpersonnelles.
- Apprendre à organiser son temps de retraite et à gérer de nouvelles activités.
- Apprendre à agir syndicalement au niveau des revendications qui touchent les personnes préretraitées.
- Apprendre à former des comités syndicaux de personnes préretraitées.

Durée du cours

Trois jours. Toutes les formules sont cependant possibles.

À qui s'adresse ce cours

- À toutes les personnes préoccupées par leur retraite, peu importe leur âge. Aux conjointes et conjoints ou à toute personne proche de la personne qui participe à la session.

Ce cours s'adresse aux membres d'une même section locale ou d'un même secteur si le régime de retraite est identique. « Prendre en main sa retraite » ne fait donc pas partie du programme régulier.

Ce cours n'est disponible que sur demande au Service de la formation à Montréal.

LES JOURNÉES THÉMATIQUES

- L'assignation temporaire et la réadaptation
- L'obligation d'accommodement en milieu de travail
- Le travail des membres de comités

Afin de répondre à un éventail sans cesse grandissant de besoins, le Service de la formation vous offre des journées de formation axées sur des problématiques précises ou des lois nouvelles.

Ce sont des journées de formation inscrites ou non dans le programme. Ces journées proposent des thèmes axés sur des aspects de la vie syndicale, des lois du travail ou des changements dans l'environnement de travail. Consultez le programme ou communiquez avec le Service de la formation.

Voici la liste non exhaustive de ces journées thématiques ainsi qu'un bref sommaire de leur contenu.

JOURNÉE THÉMATIQUE

L'assignation temporaire et la réadaptation

L'employeur utilise l'assignation temporaire pour gérer ses accidents du travail alors que la loi la prévoit dans le cadre d'un programme de réadaptation. La journée est consacrée à l'étude de cette problématique et à la recherche de solutions pour contrer les stratégies de l'employeur.

Contenu et objectifs du cours

- Définir la réadaptation et son application au sens de la loi.
- Comprendre l'assignation temporaire et les conditions pour son application.
- Apprendre à contester l'assignation temporaire.
- Voir ce que l'on peut faire syndicalement.

Durée du cours

Une journée

À qui s'adresse ce cours

- Aux membres de comités de santé et sécurité. Aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail. Aux militantes et aux militants s'occupant de santé et sécurité.

JOURNÉE THÉMATIQUE

L'obligation d'accommodement en milieu de travail

Une nouvelle réalité interpelle le mouvement syndical, la diversification progressive de la main-d'œuvre est inévitable. Trois facteurs sont mis en évidence : premièrement, la présence des femmes sur le marché du travail n'ira pas en diminuant ; ensuite, face au phénomène de la baisse du taux de natalité, c'est vraisemblablement par l'immigration que le Québec et le Canada de demain pourront maintenir leur poids démographique ; finalement, le vieillissement de notre main-d'œuvre. Ces trois facteurs sont désormais des situations d'application de l'obligation d'accommodement.

Comme organisation voulant être représentative et proactive, et comprenant que nous ne pourrions jamais fonctionner sans l'appui et la solidarité de nos membres, cette nouvelle réalité devra désormais teinter nos façons de faire.

La jurisprudence démontre de façon de plus en plus claire que l'obligation d'accommodement s'impose désormais comme moyen d'instaurer l'égalité dans l'emploi. Qu'en est-il de notre obligation ?

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre ce qu'est réellement l'obligation d'accommodement.
- Situer cette obligation dans le cadre des droits de la personne.
- Comprendre les principes de son application dans nos milieux de travail.
- Étudier ses effets sur nos conditions de travail.
- Réfléchir sur notre responsabilité syndicale.

Durée du cours

Une journée

À qui s'adresse ce cours

- Aux dirigeantes et dirigeants syndicaux. Aux membres des comités qui devront négocier les mesures d'accommodement. Aux membres de la structure syndicale qui devront informer les membres à ce sujet.

JOURNÉE THÉMATIQUE

Le travail des membres de comités

À titre de membres syndicaux siégeant à un comité mixte ou paritaire, nous devons défendre nos dossiers avec compétence et efficacité face à l'employeur. Pour y parvenir, nous devons avoir une méthode de travail, bien nous préparer et apprendre à travailler en équipe. Être membres d'un comité implique également de faire rapport à l'exécutif ou en assemblée générale. Pour se faire, il faut être en mesure de bien communiquer l'information. Cette journée thématique vous permettra d'acquérir certaines habiletés pratiques qui sont essentielles pour remplir adéquatement votre rôle au sein d'un comité.

Contenu et objectifs du cours

- Comprendre ce qu'il faut faire pour être crédible en tant que membre d'un comité et être respecté par les représentants patronaux qui y siègent.
- Apprendre les éléments qui garantissent une bonne préparation des réunions d'un comité.
- Acquérir des notions permettant d'argumenter efficacement avec les représentants patronaux.
- Réaliser l'importance de la prise de notes durant une réunion et acquérir les méthodes pour le faire.
- Apprendre à faire un rapport – écrit ou verbal – afin de transmettre l'information pertinente de manière intéressante et complète.

Durée du cours

Une journée

À qui s'adresse ce cours

- Aux officiers et aux représentants syndicaux élus ou nommés siégeant à des comités regroupant les parties syndicale et patronale.

LES ATELIERS SYNDICAUX

- Le rôle des personnes déléguées syndicales
- Introduction à la santé et sécurité du travail – volet prévention

ATELIER SYNDICAL

Le rôle des personnes déléguées syndicales

Description :

Le ou la délégué(e)s syndical(e) joue un rôle de premier plan au sein de la section locale. C'est la pierre angulaire du syndicat étant donné sa proximité avec les membres, sa connaissance du milieu de travail et sa capacité à rejoindre les membres. Son travail comporte plusieurs facettes mais ayant les mêmes buts à savoir, mobiliser les membres, les informer et les représenter auprès de l'employeur lors de litiges ou autres problématiques.

Contenu et objectifs du cours :

- Réaliser l'importance du rôle du délégué dans la structure syndicale.
- Trouver des façons de développer des liens avec nos membres.
- Comprendre l'importance d'être syndiqué dans l'établissement d'un meilleur rapport de force.
- S'initier aux notions de base en matière de grief afin de défendre efficacement nos membres.

Durée du cours : formation virtuelle d'une durée d'une journée

À qui s'adresse ce cours :

Aux dirigeantes et dirigeants nouvellement élus. Aux déléguées et délégués syndicaux. Aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

ATTENTION !

Pour suivre cette formation vous devez disposer d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro et être branché sur une connexion internet stable.

ATELIER SYNDICAL

Introduction à la santé et sécurité du travail – volet prévention

Description :

Lorsqu'il est question de prévention, le syndicat se doit de jouer un rôle de premier plan afin de protéger ses membres. Que ce soit en intervenant directement auprès de l'employeur ou encore en ayant recours à des mécanismes prévus à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ou dans nos conventions collectives, l'action syndicale est primordiale. Pour agir efficacement en matière de prévention, certains concepts doivent être maîtrisés.

Contenu du cours et objectif :

- Comprendre le rôle du syndicat en matière de santé et de sécurité du travail.
- Comprendre le fonctionnement du Comité syndical de santé et sécurité en matière de prévention.
- S'initier aux objectifs et principes de bases de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*.
- Connaître certains des outils à notre disposition, tels que le droit de refus et le service d'inspection de la CNESST.

Durée du cours : formation virtuelle d'une durée d'une journée

À qui s'adresse ce cours :

Aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, à toute personne impliquée dans son syndicat.

ATTENTION !

Pour suivre cette formation vous devez disposer d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro et être branché sur une connexion internet stable.

GUIDE À L'INTENTION DES DIRIGEANTES ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS EN FORMATION ET LA DÉTERMINATION DES PRIORITÉS

		COURS PRIORITAIRES	COURS SUGGÉRÉS
Exécutif	Présidente, Président	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Procédures d'assemblée • La communication et la prise de parole • La négociation collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • Le harcèlement en milieu de travail • S'outiller pour la résolution de conflits • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail syndical en prévention • L'obligation d'accommodement en milieu de travail • L'action politique : un outil d'action syndicale • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation
	Vice-présidente, Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Procédures d'assemblée • La communication et la prise de parole 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • La négociation collective • L'action politique : un outil d'action syndicale • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation
	Secrétaire-trésorier, Secrétaire-trésorière	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Le rôle de la secrétaire-trésorière et du secrétaire-trésorier, et des syndics • Procédures d'assemblée 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • La communication et la prise de parole • La négociation collective • L'action politique : un outil d'action syndicale • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation
	Secrétaire archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux • Le rôle des secrétaires archivistes • Procédures d'assemblée 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • La communication et la prise de parole • La négociation collective • L'action politique : un outil d'action syndicale • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation
	Directrice, Directeur	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le rôle des dirigeantes et des dirigeants syndicaux • Introduction au travail des dirigeantes et dirigeants syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • La communication et la prise de parole • Procédures d'assemblée • La négociation collective • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail syndical en prévention • L'action politique : un outil d'action syndicale • Le travail des membres de comités • Facebook et médias sociaux dans nos syndicats – outils d'information et de mobilisation
Comité	Négociation	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • La négociation collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux négociations • La communication et la prise de parole • L'obligation d'accommodement en milieu de travail • L'action politique : un outil d'action syndicale
	Griefs	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le dossier du grief 	<ul style="list-style-type: none"> • La communication et la prise de parole • La négociation collective • L'obligation d'accommodement en milieu de travail • L'action politique : un outil d'action syndicale
	Condition féminine	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical • Le harcèlement en milieu de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation d'accommodement en milieu de travail • L'action politique : un outil d'action syndicale
	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail syndical en prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'accident • L'assignation temporaire et la réadaptation
	Aide aux accidentées et accidentés du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Réclamation à la CNESST • Contestation à la CNESST • Enquête d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la santé et sécurité du travail • Le travail syndical en prévention
	Sous-traitance	<ul style="list-style-type: none"> • Le fonctionnement du comité anti-sous-traitance 	<ul style="list-style-type: none"> • L'action politique : un outil d'action syndicale

Personnes retraitées	<ul style="list-style-type: none"> • Le RREGOP • L'administration et la négociation de nos régimes de retraite
Autre	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits parentaux

		COURS PRIORITAIRES	COURS SUGGÉRÉS
Déléguée, Délégué	Déléguée, Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • La déléguée et le délégué syndical 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la santé et sécurité du travail • Appui aux négociations • L'action politique : un outil d'action syndicale
Membre	Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Mon syndicat • Prendre en main sa retraite 	<ul style="list-style-type: none"> • L'action politique : un outil d'action syndicale

Pour le contenu, la durée et les préalables des diverses formations, veuillez vous référer à la brochure *Répertoire des cours*. Pour l'horaire, consulter le *Programme de formation*.

LES BUREAUX DU SCFP AU QUÉBEC

Bureau provincial – Montréal

565, boul. Crémazie Est, bureau 7100
Montréal (Québec) H2M 2V9
514-384-9681 / Téléc. : 514-384-9680

Bureau régional de Québec

5050, boul. des Gradins, bureau 200
Québec (Québec) G2J 1P8
418-627-7737 / Téléc. : 418-627-4877

Bureau régional de la Mauricie

7080, rue Marion, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 6G4
819-375-7855 / Téléc. : 819-375-3465

Bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2500
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P7
819-762-1512 / Téléc. : 819-762-9046

Bureau régional du Bas-Saint-Laurent

2, rue Saint-Germain Est, bureau 607
Rimouski (Québec) G5L 8T7
418-724-9034 / Téléc. : 418-725-4338

Bureau régional de l'Estrie

2144, rue King Ouest, bureau 170
Sherbrooke (Québec) J1J 2E8
819-565-9626 / Téléc. : 819-822-1149

Bureau régional du Saguenay– Lac-Saint-Jean

2679, boul. du Royaume, bureau 210
Jonquière (Québec) G7S 5T1
418-699-0166 / Téléc. : 418-699-0169

Bureau régional de Baie-Comeau/Sept-Îles

1041, rue de Mingan, bureau 201
Baie-Comeau (Québec) G5C 3W1
418-295-3530 / Téléc. : 418-589-7620

Bureau régional de l'Outaouais

259, rue Saint-Joseph, bureau 300
Gatineau (Québec) J8Y 6T1
819-773-3417 / Téléc. : 819-773-3419

Site Internet SCFP National

<http://www.scfp.ca>

Site Internet SCFP au Québec

<http://www.scfp.qc.ca>

